XIV. LETTRE
DE MONSIEUR P. * * *
A UN DE SES AMIS.

Au sujet de la Lettre à un Ami de Province contre la troisiéme Partie de l'Instruction pastorale de M. de Montpellier.

J'Ai long-tems deliberé, Monsieur, si je répondrois à l'Article qui me regarde dans la *Lettre à un Ami de Province* au sujet de la troisiéme partie de l'Instruction pastorale de M. de Montpellier. L'Auteur y répete une fausse accusation, qui a été avancée avant lui par un Anonyme qui a fait imprimer une Lettre de M. l'Evêque d'Auxerre qu'il a falsifiée, & à laquelle il a joint des notes que cet illustre Prélat traite de *notes horribles*. J'ai répondu à cet Anonyme; & je suis persuadé que si ce nouvel Auteur avoit vu cette réponse avant que de faire paroître sa Lettre, il auroit supprimé l'endroit dont je me plains. Il n'auroit eu garde apparemment de répeter une calomnie indigne dont il auroit eu lui-même horreur, & que j'ai refutée de maniere à couvrir de confusion celui qui l'a avancée le premier. Je vous envoie, Monsieur, cette réponse, & je crois que vous la trouverez telle qu'elle pourroit bien me dispenser d'en faire une seconde.

Je supposerai dans cette Lettre tout ce que j'ai dit dans celle dont je vous envoie la copie, & j'abregerai, autant qu'il me sera possible, une discussion qui est aussi pénible pour moi qu'elle est peu intéressante pour le public. Je ne saurois cependant me dispenser de mettre ici tout au long l'endroit de la Lettre auquel je dois répondre.

„ Il y avoit une raison d'autant plus pressante, dit cet Auteur, de s'expliquer sur l'aliénation de l'esprit & des sens, que les Discernans, pour éviter de passer pour Montanistes, ont donné dans l'écueil du Quiétisme. Ils ont voulu excuser les Convulsionnaires, par rapport à la fausseté & à l'indécence, en disant qu'ils n'étoient pas si libres; mais voyant qu'on les poussoit fortement par les décisions de l'Eglise contre les Montanistes, qui se défendoient par l'aliénation de l'esprit & des sens, ils ont eu recours à une subtile distinction entre l'aliénation de la raison & l'aliénation des sens; & ils se sont servis de cette distinction pour établir une séparation entre l'ame absorbée en Dieu, & perdant sa liberté par rapport à son corps, & le corps livré aux mouvemens indécens: ce qui conduit directement au Quiétisme. Pour vous en donner un exemple, je n'ai besoin que de citer un endroit de la derniere Lettre que M. P. vient de donner au Public. Il la commence par un Procès-verbal de l'état d'une Convulsionnaire, qui suffit seul pour établir ce que nous avançons. Il ajoute ensuite ces étonnantes paroles, &c. " Je les rapporterai dans la suite.

Lettre à un Ami de Prov. page 2. N. IV.

Je mets à part cette calomnie horrible que l'Auteur avance avec un sang froid qui m'épouvante, savoir, que les Discernans *ont donné dans l'écueil du Quiétisme.* Cet endroit de sa Lettre est très clair; mais tout ce qu'il dit dans la suite pour autoriser une accusation aussi atroce, me paroit absolument inintelligible.

Je n'entends point ce qu'il veut dire, lorsqu'il prétend *que c'est pour éviter de passer pour Montanistes que les Discernans ont donné dans l'écueil du Quiétisme.* Cette réflexion est nouvel-

le: personne ne l'a faite avant lui. Je suis bien assuré qu'il l'a avancée au hazard, & qu'il lui est impossible d'articuler aucune proposition que des Mélangistes auroient avancée, & qui auroit ce caractere singulier, de paroître les éloigner des Montanistes en les raprochant du Quiétisme. Comme je trouve qu'on pourroit être Montaniste & Quiétiste en même-tems, & que ces deux erreurs ne me paroissent point du tout contraires, je ne comprends point comment on peut s'éloigner de l'une en se rapprochant de l'autre.

2. Je ne saurois deviner en quoi peut consister le procès qu'il fait aux Mélangistes, de ce qu'ils *ont voulu*, dit-il, *excuser les Convulsionnaires par rapport à la fausseté & à l'indécence, en disant qu'ils n'étoient pas libres.* Est-ce qu'il prétend que les Convulsionnaires sont libres, & qu'on a tort de les excuser comme ne l'étant pas, parce qu'ils le sont effectivement ? Ou croit-il que le défaut de liberté, en cas qu'il soit réel, ne les excuse pas? Je crois, Monsieur, qu'il ne prétend ni l'un ni l'autre. Qu'a-t-il donc voulu dire?

3. Je n'entends pas mieux ce qu'il ajoute : *Mais voyant*, dit-il, *qu'on les poussoit fortement par les décisions de l'Eglise contre les Montanistes, qui se défendoient par l'aliénation de l'esprit & des sens*... Y a-t-il donc eu quelque décision contre les Montanistes, qui empêche qu'on ne puisse excuser les Convulsionnaires, & toute autre personne, par le défaut de liberté, lorsque ce défaut est certain? Pour moi, je n'en connois point, & par conséquent je n'apperçois aucun intérêt qui oblige de recourir au Quiétisme pour suppléer au défaut d'une excuse qui seroit fondée sur la privation de la liberté; car une pareille excuse seroit toute la plus solide qu'on pourroit alleguer.

4. *Ils ont eu recours*, c'est la suite de son discours, *à une subtile distinction entre l'aliénation de la raison & l'aliénation des sens.* Je ne sai, Monsieur, pourquoi cet Auteur appelle cette distinction *subtile.* Il n'y a rien de moins subtil assurément que ce qui distingue une extase où on seroit aliéné des sens, d'un accès de folie où l'on auroit perdu l'usage de la raison.

5. *Et ils se sont servis de cette distinction pour établir une séparation entre l'ame absorbée en Dieu, & perdant la liberté par rapport à son corps, & le corps livré aux mouvemens indécens : ce qui conduit directement au Quiétisme.* Tout cet arrangement d'idées que l'Auteur prête aux Mélangistes, pour passer du Montanisme au Quiétisme, est tout entier de sa façon, & n'a assurément rien de réel. Je ne le crois pas fort facile à concevoir. Ce qui est certain, c'est que je ne l'entends pas; que bien certainement je n'ai point suivi cette route, & que cet Auteur a un tres grand tort de me citer comme l'unique garant qu'il ait, pour autoriser de pareilles visions, qu'il lui plaît d'imputer aux Mélangistes. Je ne veux pas que l'on s'en rapporte à ma parole; je vais le prouver d'une maniere invincible.

Voici ce que l'Auteur dit tout de suite après les paroles que je viens de rapporter : *Pour vous en donner un exemple*, dit-il, *je n'ai besoin que de citer un endroit de la derniere Lettre que M. P. vient de donner au Public.* Si cela est, Monsieur, il est nécessaire que, dans cet unique endroit de mes Lettres qu'il a choisi pour justifier tout ce qu'il vient d'avancer, j'aye prétendu *excuser* les Convulsionnaires, en disant *qu'ils n'étoient pas libres*; que j'aye du moins supposé *la distinction entre l'aliénation des sens, & celle de la raison*; que j'aye prétendu *que l'ame de la Convulsionnaire*, dont j'ai rapporté le Procès-verbal, *étoit absorbée en Dieu*, & que je sois convenu que son corps *étoit livré à des mouvemens indécens.*

Or, Monsieur, quelle croyez-vous que sera la surprise de tous ceux qui liront cette justification de mes sentimens, lorsqu'ils verront de leurs propres yeux qu'il n'y a pas un seul mot dans l'unique passage que cet Auteur a cité de mes Lettres, qui ait le moindre rapport à aucun de ces quatre points essentiels qui forment comme le fond de son accusation. Voici ce passage: *Il auroit semblé qu'il n'y avoit plus de communication entre le corps & l'ame de Marie-Jeanne* (c'est le nom de la Convulsionnaire dont je parle.) *Les sentimens dont l'esprit étoit pénetré, ne faisoient aucune impression sur le corps, & son corps avoit son jeu à part, dont rien ne passoit jusqu'à l'esprit.* Il y a plus, Monsieur, c'est que dans l'endroit d'où ce passage est tiré, j'exclus positivement, & dans les termes les plus énergiques, toute espece d'aliénation, soit celle des sens soit celle de la raison, de l'état de cette Convulsionnaire. J'ai fait remarquer qu'au milieu des plus terribles convulsions dont son corps étoit agité, elle jouissoit d'une paix profonde, qui n'étoit troublée par aucun sentiment de douleur, & qu'elle conservoit une connoissance parfaite qui la mettoit en état de faire attention à tout ce qui se passoit autour d'elle, & d'en rendre compte après que son accès étoit passé. J'ajoute dans la suite: *On est assuré par rapport à cette Convulsionnaire, comme on l'est par rapport à plusieurs, qu'elle jouissoit d'une pleine liberté dans ses convulsions. On doit par conséquent l'excepter*

du

du nombre des Convulsionnaires sur lesquels la Consultation a prononcé. Cela est-il clair?

D'un autre côté je n'ai point demandé grace pour cette Convulsionnaire: je n'ai point cherché de principes pour l'excuser, ni dans le systême du Quiétisme, ni ailleurs, parce que je n'ai point cru qu'elle ait commis de fautes dans ses convulsions. 1. Il est dit dans le Procès-verbal, qu'il lui étoit impossible de prononcer une seule parole: ainsi elle n'aura rien dit de faux. 2. A l'égard des mouvemens convulsifs dont elle étoit agitée, je n'ai rien remarqué de plus choquant dans ce qui en est rapporté dans le Procès-verbal, que ce qu'on rapporte de ceux qu'éprouvent les malades, dont personne n'a jamais pensé à leur faire de procès, ni à les en rendre responsables.

L'Auteur prétendra peut-être, Monsieur, que je suis trompé, & que les convulsions de cette jeune personne étoient des convulsions honteuses qui provenoient du déreglement de la nature. Mais ne mêlons point ici une dissertation de Physique sur laquelle on pourroit ne pas convenir. L'Auteur ne m'accusera pas apparemment de Quiétisme, parce que je ne veux pas m'en rapporter à l'Auteur du *Naturalisme.* Il suffit pour me placer à une distance immense de toutes les ordures du Quiétisme, que j'aye raisonné sur un rapport de Chirurgiens, qui ont cru que le seul effet naturel des convulsions de Marie-Jeanne devoit être de causer de grandes douleurs. Je n'ai point vu cette jeune personne dans ses convulsions. Ainsi quand on prétendroit que le Procès-verbal des Chirurgiens ne seroit pas fidele, & ne représenteroit pas exactement son état, il est évident qu'on ne pourroit en tirer aucune induction contre ce que j'ai dit, qui est essentiellement relatif aux seuls faits qui m'étoient connus.

Enfin, Monsieur, je n'ai point prétendu établir, par l'exemple de Marie-Jeanne, *une séparation entre l'ame absorbée en Dieu, & perdant la liberté par rapport à son corps, & le corps livré aux mouvemens indécens.* Il faut que l'Auteur connoisse bien peu notre sentiment sur les convulsions, s'il s'est imaginé que nous croyons que l'ame des Convulsionnaires *étoit absorbée en Dieu* pendant leurs accès. Je ne l'ai point dit de Marie-Jeanne: j'ai même fait entendre bien positivement le contraire, puisque j'ai fait remarquer qu'elle étoit en état de faire attention à tout ce qui se passoit autour d'elle, & d'en rendre compte après que son accès étoit passé.

Je ne répeterai point ici, Monsieur, ce que j'ai dit par rapport au Quiétisme, dans ma réponse à l'Anonyme qui a fait des notes sur la Lettre de M. l'Evêque d'Auxerre. Je vous prie seulement de remarquer que l'Auteur de la *Lettre à un ami de Province*, est tombé en consequence de sa prévention, & du desir qu'il a de trouver des coupables, dans la même erreur que cet Anonyme, que le Quiétisme consiste à supposer que la charité, même la plus parfaite, peut se trouver dans une personne *dont le corps seroit livré à des mouvemens indécens.* Or cette prétention est une hérésie formelle & très grossiere. Je n'ai rien à ajouter, pour le prouver, à ce que j'en ai dit dans la Lettre qui paroitra presque aussi-tôt que celle-ci.

Après ces éclaircissemens, Monsieur, l'Auteur peut-il se défendre de m'avoir accusé mal-à-propos, ou se dispenser de reparer l'injure qu'il m'a faite, qu'en prétendant que ce que je n'ai pas dit, est une suite de ce que j'ai dit; & que c'est ce qu'on doit dire en suivant mes principes. Je n'insisterai pas, Monsieur, sur ce qu'il est injuste d'imputer des consequences desavouées. Je lui permets d'avoir recours à cette ressource. Je ne demande point de grace: je consens d'être jugé à la rigueur, & de répondre des consequences des principes que j'aurai avancés.

Reprenons, Monsieur, l'endroit que l'Auteur a cité de ma XIII. Lettre, & sur lequel il n'a fait aucune espece de commentaire qui pût aider à deviner ce qu'il y trouve de repréhensible. Il s'est seulement recrié en rapportant mes paroles, comme si elles renfermoient une espece de blasphême, & que l'erreur en fût palpable: *Les étonnantes paroles!* Voici ces paroles: *Il auroit semblé qu'il n'y avoit plus de communication entre le corps & l'esprit de Marie-Jeanne. Les sentimens dont l'esprit étoit pénetré ne faisoient aucune impression sur le corps, & son corps avoit son jeu à part, dont rien ne passoit jusqu'à l'esprit.* Qu'y a-t-il donc, Monsieur, de si étonnant dans ces paroles? En pouvois-je choisir de plus propres pour donner une idée de l'état de Marie-Jeanne, tel que je venois de le représenter d'après le Procès-verbal des Chirurgiens? Je vous prie de les relire à la suite de tout ce qui précede, & de juger vous-même si je pouvois m'exprimer d'une maniere plus juste. Mon discours peut-il être susceptible d'aucune erreur theologique, dès que je ne fais que rapporter historiquement

ment un fait, dont je n'ai même porté aucun jugement en le rapportant? Eſt-ce donc qu'on ne pourra plus remarquer dans la Phyſique, ſans ſe rendre ſuſpect de Quiétiſme, qu'il y a pluſieurs accidens qui interrompent réellement la communication du corps & de l'ame, par rapport aux fonctions de l'une & de l'autre?

Les Quiétiſtes ont imaginé, ſi l'on veut, pour autoriſer les plus grands excès, une ſéparation qui ne ſubſiſte point, & qui n'a rien de réel, *entre l'ame abſorbée en Dieu, & le corps livré aux mouvemens indecens*. Ils auront prétendu que cette ſéparation,(& c'eſt en quoi conſiſte leur erreur,) étoit une ſuite de l'état de perfection auquel l'ame étoit élevée; ce qui montre évidemment que dans leur ſyſtême, cette ſéparation eſt ſimplement une ſéparation morale, inventée uniquement pour empêcher que les parfaits ne ſoient reſponſables des crimes qu'ils pourroient commettre. Je vous prie, Monſieur, l'opinion de ces Hérétiques influe-t-elle donc dans le cours de la nature, & empêche-t-elle qu'on ne doive reconnoître qu'il arrive ſouvent une interruption phyſique dans la communication de l'ame & du corps, par rapport à pluſieurs fonctions de l'une & de l'autre, ſoit par le déreglement de la nature, comme dans les maladies; ſoit en vertu d'une opération ſurnaturelle, ou de Dieu ou du Démon, comme dans les extaſes & dans les poſſeſſions?

Quelque extraordinaire & quelque bizarre que ſoit cette prétention, il me paroit évident que c'eſt ce que l'Auteur de la Lettre a prétendu établir: apparemment parce qu'il n'y aura pas aſſez refléchi. Il prétend que le Procès-verbal que j'ai donné des convulſions de Marie-Jeanne *ſuffit ſeul* (remarquez ce terme) *pour établir* ce qu'il avance, ſavoir *que les Diſcernans ont donné dans l'écueil du Quiétiſme*. Or ce Procès verbal ne renferme qu'un ſimple rapport de faits. Il fait donc conſiſter le Quiétiſme à croire ces faits, & il prétend que le même principe de religion qui condamne le Quiétiſme, regle en même-tems ce qui regarde la nature, & nous oblige ſous peine d'héréſie à ne point croire que Marie-Jeanne pouvoit réunir en même-tems une tranquillité parfaite, une connoiſſance entiere, avec un défaut de liberté par rapport à l'uſage de tous ſes membres, tel qu'il ne lui étoit pas poſſible de prononcer une ſeule parole; & éprouver d'un autre côté des mouvemens violens, qui auroient du naturellement cauſer de grandes douleurs, & dont l'impreſſion néanmoins ne paſſoit point juſqu'à l'eſprit, qui n'en ſouffroit réellement aucune. Qu'il s'explique. Eſt-ce là ce qu'il prétend? Si cela eſt, qu'il ne diſe pas que je ſuis Quiétiſte, parce que perſonne ne l'entendroit. Qu'il diſe que je regarde une pareille prétention comme une très grande erreur. Qu'il m'attaque comme ne voulant pas reconnoître ce nouvel article de foi: j'y conſens.

J'admire, Monſieur, le prodigieux changement qui s'eſt fait dans l'eſprit des Conſultans depuis qu'ils ont ſigné la Conſultation: car ils ont tous eu connoiſſance dans le tems des convulſions de Marie-Jeanne; & il eſt certain qu'il n'y en a eu aucun qui ait ſeulement penſé qu'on pût révoquer en doute que Dieu peut être l'Auteur d'un état pareil au ſien. On nous envoya en Hollande une relation très exacte de ces convulſions de Marie-Jeanne, au mois de Février 1732. Cette relation étoit beaucoup plus étendue que celle que j'ai donnée dans ma XIII. Lettre. Les Chirurgiens par politique ou autrement, n'ont pas voulu mettre dans leur Procès-verbal tout ce qui ſe paſſoit dans les convulſions de cette jeune fille. Ils ont ſupprimé tout ce qui appartenoit à l'état figuratif. Car Marie-Jeanne repréſentoit dans ſes convulſions la mort & la reſurrection de Jeſus-Chriſt, comme ont fait pluſieurs Convulſionnaires dans la ſuite; & j'ai oui dire ſur-tout, que rien ne paroiſſoit alors plus inimitable que le retour de la mort à la vie qu'elle exprimoit dans ſes convulſions. Tout cela nous fut mandé dans un grand détail.

Ces nouvelles formes que prenoient les convulſions parurent admirables à M. Petitpied. Bien loin d'en être choqué, comme on paroit l'être aujourd'hui, elles ſervirent au contraire à le confirmer dans le ſentiment où il étoit, que c'étoit Dieu qui étoit l'auteur de cet événement; & elles le lui firent regarder comme un grand ſigne, auquel c'étoit un devoir de ſe rendre attentif. J'ai fait remarquer la datte de ce fait, afin qu'on ne pût le conteſter. Car il eſt certain que dans ce tems là M. Petitpied étoit très décidé en faveur des convulſions.

Il n'eſt pas néceſſaire, Monſieur, de remonter juſqu'au Pape Victor pour montrer qu'on peut changer de ſentiment ſans ſe deshonorer. Cela eſt certain; mais il n'y a point dans l'Hiſtoire de changement ſemblable à celui des Docteurs qui ont ſigné la Conſultation, qui ſoit honorable. Leur changement eſt un changement de principes. Ils raiſonnent differemment ſur le même expoſé & ſur les mêmes faits. Il n'en eſt ſurvenu aucun qui ait détruit, ni même qui ait pû détruire aucun des principes que M. Petitpied a établis dans ſa

Let-

Lettre du 13. Janvier 1732.* Un de ces principes, par exemple, c'est que des convulsions dont *des miracles sont une suite, & qui conduisent à cet heureux terme*, sont marquées au doigt de Dieu. Il étoit impossible de s'éloigner d'une plus grande distance de ce principe, qui paroit indubitable à M. Petitpied, comme il l'est en effet, que de prétendre qu'on doit dire au contraire que tout miracle qu'on aura prouvé être une suite de convulsions, *doit être attribué à un agent distingué de Dieu*, c'est-à-dire au Démon. Or c'est ce qu'on a établi dans la Consultation, Art. X. Cela s'appelle, Monsieur, changer du blanc au noir.

* On la trouvera à la fin de celle-ci.

Il en est de même de tous les autres Articles de la Lettre de M. Petitpied. Ce sont autant de vérités incontestables, qui font partie de celles dont M. de Montpellier prétend qu'on doit convenir par rapport aux convulsions, malgré les obscurités qui les couvrent. M. Petitpied reconnoit dans cette précieuse Lettre, 1. que les convulsions sont surnaturelles; 2. qu'elles ont la même origine que les miracles; 3. qu'il y a des miracles qui sont une suite de ces convulsions, & auxquels elles conduisent; 4. qu'elles sont elles-mêmes la suite d'un conseil de Dieu très profond, *qui donne un juste étonnement*, & auquel par conséquent on doit se rendre attentif. 5. Il essaye de donner à cet événement une signification qui ait quelque proportion avec sa nature, & il a assurément rencontré très juste en marquant que ces convulsions corporelles pouvoient représenter celles dont l'Église est agitée. J'ajoute qu'elles pourroient bien être prophétiques, & marquer celles qui ont donné naissance à la Consultation, & celles qui en sont une suite.

Tous ceux qui ont paru dans la suite les plus opposés aux convulsions, étoient pour lors dans les mêmes sentimens que M. Petitpied, & aussi décidés en leur faveur que ce celebre Docteur. M. Fouillou avoit déja fait un Ecrit, & c'est le premier qui a été imprimé sur cette matiere, où il prouve solidement les mêmes principes que M. Petitpied s'étoit contenté de proposer dans sa Lettre comme des vérités très certaines. L'Auteur des *Problêmes* ne me desavouera pas pour ce qui le regarde: non seulement il est le dernier qui a abandonné les convulsions, mais, lorsqu'il les respectoit, il étoit si éloigné des principes de la Consultation, que c'est la Convulsionnaire qui imitoit les cérémonies de la Messe pendant ses convulsions, qui le détermina pleinement, & qui fixa tous les doutes que la vue d'autres Convulsionnaires avoit fait naître dans son esprit. Et il avoit raison; car cette Convulsionnaire étoit certainement une des plus propres à faire impression sur un esprit raisonnable.

Il est certain, Monsieur, que tous ces Messieurs étoient parfaitement instruits dans le tems dont je parle, de tout ce qui étoit nécessaire & suffisant pour porter des convulsions le jugement qu'ils en ont porté. Je vous prie de faire attention qu'il ne s'agissoit pour lors que des premieres convulsions, & par conséquent, s'ils se sont mépris, ils ne doivent point en rejetter la faute sur ceux qui leur ont fait le rapport des faits, parce qu'il étoit impossible de s'y tromper, & qu'il n'y avoit qu'une seule maniere de les rapporter.

Mais je veux bien ne point m'arrêter à ce premier changement. Je consens de n'être point surpris qu'ils portent des convulsions un jugement different de celui qu'ils en ont porté d'abord. Sur quoi j'insiste, parce qu'en effet rien n'est plus surprenant, c'est qu'ils ont abandonné generalement tous les principes qui les ont dirigés dans leur premier jugement: c'est qu'ils condamnent dans l'Instruction pastorale de M. de Montpellier, comme de grandes erreurs, les mêmes Articles qu'ils ont établis comme des vérités très certaines; & qu'ils paroissent aussi étonnés que s'ils revenoient d'un autre monde, de ce qu'il ose avancer les mêmes choses qu'ils ont écrites avant lui, & avec la même assurance.

C'est une chose certaine, Monsieur, & qu'il est important de mettre dans tout son jour, qu'on a commencé à se diviser de sentiment sur les convulsions, avant que de l'être sur les principes; comme il est arrivé dans tous les tems par rapport aux événemens extraordinaires, & comme plusieurs personnes de mérite l'étoient il y a quarante ans de M. Duguet & de M. Boileau au sujet de la Sœur Rose. Il ne s'agissoit pour lors que de l'application des principes. On convenoit unanimement, que Dieu pouvoit être l'auteur de l'état de cette fille; mais les uns croyoient qu'il y avoit des preuves décisives que Dieu en étoit l'auteur; les autres, ou n'étoient pas instruits de ces preuves, ou ne les trouvoient pas convaincantes. Tel a été d'abord le plan de la dispute sur les convulsions, quand on est venu à se diviser. Car il faut toujours se souvenir qu'il y a eu un tems considérable où tout le monde étoit réuni à les regarder comme un signe favorable aux Appellans, & comme ayant Dieu pour auteur.

J'ai demeuré en Hollande près de dix-huit mois depuis que les convulsions ont commen-

cé à paroître. Cette matiere étoit le sujet ordinaire de nos conversations. J'en ai conferé une infinité de fois non-seulement avec M. Petitpied, mais encore avec M. l'Archevêque d'Utrecht, M. l'Evêque de Babylone & plusieurs personnes d'un très grand mérite. Nous l'avons considérée dans tous les sens. Il n'y a jamais eu un instant de différence de sentiment entre nous par rapport aux principes qui devoient servir à la décision. Nous n'avons jamais hesité à croire que Dieu pouvoit être l'auteur de cet événement. C'est un point qu'on a toujours supposé comme indubitable; & je crois, Monsieur, que nous aurions tous été étrangement révoltés, si quelqu'un avoit soutenu le contraire, & qu'il eût prétendu être instruit des regles qui servent à discerner ce que Dieu peut & ce qu'il ne peut pas. Nous aurions répondu assurément, & M. Petitpied comme les autres, que Dieu n'en a point d'autres que sa volonté.

Toutes les convulsions dont on nous envoyoit le détail, depuis le mois de Fevrier 1732. portoient toutes quelques-uns des caracteres que la Consultation reprouve. Personne de nous n'en étoit blessé. Nous ignorions parfaitement ces merveilleux principes, auxquels on peut dire que l'aigreur & l'animosité ont donné naissance: savoir, que Dieu ne peut être l'auteur *de convulsions, de grimaces, de contorsions*; qu'il ne doit plus y avoir dans toute la suite des siecles d'événemens de l'ordre sensible, qui soient le signe ou la représentation de ce que Dieu a fait, ou de ce qu'il voudroit faire dans l'ordre spirituel, & que c'est renouveller le Judaïsme que de le prétendre; qu'il ne doit point y avoir de mélange dans les œuvres de Dieu du genre merveilleux, *& que Dieu n'en est pas l'auteur, même en partie, s'il ne l'est pas du tout.* Ce ne sont pas là des principes de Theologie, Monsieur; ce sont de vraies visions, ou plutôt de très grandes erreurs. Ce qui est certain, c'est qu'il n'en a jamais été question entre nous, pendant tout le tems que j'ai été en Hollande. Et à l'égard de l'erreur des Montanistes, il ne nous est jamais venu dans l'esprit qu'on en pût faire d'application aux convulsions, parce que nous les regardions tous comme un simple prodige, & que personne n'étoit tenté de penser qu'on pût regarder les Convulsionnaires comme des Prophetes qu'on seroit obligé d'écouter, & qui auroient une mission par rapport à nous.

Je ne crois pas que personne entreprenne de contester aucun de ces faits, dont je suis parfaitement instruit: mais si par hazard on en avoit perdu le souvenir, je les trouve prouvés dans une Lettre que M. Petitpied a produite pour datter, du plus loin qu'il a pu, l'époque de son changement au sujet des convulsions. Cette Lettre est du mois d'Octobre 1732. quinze mois après la naissance des convulsions, & huit mois après que nous fumes parfaitement instruits *des nouvelles formes que prenoient les convulsions.* Permettez-moi, Monsieur, d'insérer ici l'extrait de cette Lettre que M. Petitpied a donnée au Public, & d'y joindre un petit commentaire. Voici cet extrait:

„ Ce que M*** mande de cette Convulsionnaire qui demeure près de S. Eustache (c'é„ toit la le Fevre) & qui a des convulsions si étranges, m'étonne beaucoup. Je n'entends „ rien à cela. Je voudrois bien savoir ce que des personnes éclairées en pensent. " Les convulsions de cette fille avoient les deux caracteres qui déplaisent le plus à ceux qui ont dressé la Consultation, ou qui en sont les partisans. 1. Elles étoient dans toute leur durée figuratives & représentatives de differens objets, comme de la mort & de la passion de Notre Seigneur, &c. 2. Cette Convulsionnaire prononçoit ordinairement des discours, dont elle ne se souvenoit point après qu'elle étoit rendue à elle-même, & que son accès étoit passé. Ce n'est point cela, Monsieur, qui embarrassoit M. Petitpied. Il étoit si éloigné de regarder ces deux caracteres comme décisifs contre l'état de cette Convulsionnaire, qu'il n'en parle seulement pas; & je suis témoin, comme je l'ai dit, qu'il n'y a jamais pensé. Cependant ce qui chocque le plus aujourd'hui Messieurs les Consultans, & ce qu'ils trouvent de plus repréhensible dans l'Instruction pastorale de M. de Montpellier, c'est de ce qu'il ne s'est point expliqué sur ces deux points de doctrine " dont la discussion, dit l'Auteur „ de la *Lettre à un Ami de Province*, étoit nécessaire avant que de se déterminer sur le par„ ti qu'on auroit à prendre. Il ne dit pas un mot touchant l'aliénation de l'esprit & des „ sens, qui forme contre l'état des Convulsionnaires une difficulté invincible, & qui ren„ verse de fond en comble le prophétique, le figuratif & le Thaumaturgique, que l'on „ prétend faire valoir. "

Quelle difference de vues & de principes! Mais quelque grande que soit cette difference, elle n'est point comparable à celle qui se trouve entre le ton décisif & absolu avec lequel l'Auteur de cette Lettre répond à un Evêque tel que M. de Montpellier, qu'il regarde sans

sans doute comme un des premiers chefs de l'Appel; & l'extrême modestie avec laquelle M. Petitpied proposoit ses doutes à un ami dans sa Lettre du mois d'Octobre 1732. Il y a même une chose qui sert à faire éclater davantage le contraste de ces deux conduites si différentes, par rapport au même objet, c'est lorsque l'on considére la difficulté qui embarrassoit M. Petitpied au mois d'Octobre 1732. & sur laquelle il auroit mieux aimé apprendre ce que pensoient les autres que de prononcer lui-même. La voici :

„ Je voudrois bien savoir, dit-il, ce que des personnes éclairées en pensent. Je ne vois „ point en cela de marques de l'esprit de Dieu. C'est un accès de folie que de représenter „ par de actions quelques traits de la vie de M. de Pâris; & il me paroit que c'est une „ chose indécente & scandaleuse que de se donner en spectacle, & de se faire tirailler par „ des hommes. Tout cela me chocque infiniment. " Je ne m'arrêterai point, Monsieur, à l'abus que reprend M. Petitpied. Il est tout entier sur le compte des hommes, de la Convulsionnaire, si l'on veut, & de ceux qui y prenoient part. Je pense comme M. Petitpied qu'on auroit du le retrancher. Je ne crois pas même que ce fût sur cela que roulât son embarras, & qu'il auroit desiré profiter des lumieres des autres pour se décider pleinement. C'étoient quelques représentations que faisoit cette Convulsionnaire qui lui causoient de l'inquiétude. Elles lui paroissoient ridicules, & il n'osoit les condamner. Il n'en auroit point été chocqué, comme il ne l'étoit point de toutes celles qu'on lui rapportoit, si l'objet de ces représentations avoit été sérieux. Ce qui lui déplaisoit, & ce qui en effet paroissoit pueril, c'est qu'elle se faisoit la barbe, & qu'elle faisoit d'autres représentations semblables, pour imiter differentes actions de M. de Pâris. C'est sur quoi il auroit desiré savoir ce que d'habiles gens auroient pensé.

Or, Monsieur, quels pouvoient être les motifs qui causoient cet embarras à un si grand Theologien, & qui l'empêchoient de condamner décisivement des choses qui chocquoient si fort sa raison? Il y en avoit deux. 1. Il étoit intimement convaincu que les convulsions avoient la même origine que les miracles, & que le tombeau de M. de Pâris en étoit le principe, & par conséquent que Dieu étoit present dans cet événement. 2. Il l'étoit encore davantage que Dieu peut faire des choses infiniment sages, & qui cependant paroitront une folie à la sagesse humaine; & que dans les événemens qui sont tout entiers sur le compte de Dieu, aussi-bien que dans ce qu'il ordonne par un commandement exprès, l'homme n'a d'autre devoir à remplir, que de croire sans hesiter, & d'obéir sans raisonner.

Tous les Consultans, Monsieur, ont abandonné en signant la Consultation, ces deux points capitaux qui doivent servir de fondement au jugement qu'on doit porter des convulsions, & qu'ils avoient pris pour regle du leur, dans le tems où je vous rappelle. Ils ne croient plus un fait aussi évident que l'est celui de l'origine des convulsions au tombeau de M. de Pâris; & ils ne sont plus retenus, comme ils devroient l'être, par le respect pour la souveraine liberté de Dieu, de prononcer décisivement par rapport à une multitude d'objets, qui sont au-delà des bornes qu'ils prétendent qui limitent son souverain pouvoir. Mais comment, après avoir été si réservés & si modestes dans les commencemens, n'ont ils pas été révoltés, ou du moins quelques-uns d'entre eux, de cette multitude de propositions téméraires qu'ont avancé & qu'avancent tous les jours ceux qui écrivent pour la défense de la Consultation?

1. Comment des hommes si respectables & si religieux ont-ils osé avancer, en signant la Consultation, que Dieu ne pouvoit être l'auteur dans l'ordre des miracles, *de convulsions, de grimaces affreuses, de contorsions effroyables*? N'est-ce donc pas une chose très certaine que les convulsions sont partie des punitions que Dieu peut exercer sur les impies surnaturellement, & dans l'ordre des miracles? Et n'est-il pas également certain que Dieu peut éprouver les justes, par les mêmes peines qui servent de chatimens aux méchans? N'est-ce pas par une punition divine que Nabuchodonosor fut reduit à la condition des bêtes?

2. Comment ont-ils pu de même signer, que c'est une chose qu'on n'auroit *jamais du s'imaginer que Dieu fasse servir ou concourir des convulsions pour opérer des guérisons qu'on croit miraculeuses*, pendant qu'on produit, depuis le cinquiéme siecle jusqu'à present, une tradition non interrompue d'Auteurs, qui rapportent de semblables guérisons, & qui tous regardent les convulsions qui précedoient les guérisons, comme le moyen dont Dieu se servoit pour les opérer.

3. Comment ont-ils pu avancer de même, que Dieu ne pouvoit se servir du ministere des Convulsionnaires pour opérer des guérisons miraculeuses, pendant que j'en ai produit

trois

trois dans ma V. Lettre, opérés par une Sainte canonisée, dans un état tout semblable à celui où se trouvent les Convulsionnaires? De ces trois miracles il y en a un revêtu de toutes les formalités qu'on prend ordinairement pour certifier les miracles d'une maniere authentique.

4. Comment ont-ils pu dire que l'aliénation toute seule étoit une raison décisive qui devoit empêcher de croire que Dieu pût avoir aucune part dans les discours que prononçoient les Convulsionnaires; pendant que c'est un point constant dans la Theologie, ou plutôt dans la Religion, que Dieu peut inspirer même les prophetes du Démon; qu'il peut faire parler les possedés, & jusqu'aux animaux sans raison; & que presque tous les Peres & les Theologiens, & S. Thomas en particulier, ont cru que les Sibylles avoient parlé par une inspiration divine, quoiqu'elles parlassent toujours dans l'aliénation, & que leur état, lorsqu'elles prononçoient leurs oracles, fût plus semblable à celui des possedés, qu'à celui des Convulsionnaires.

5. Ils prétendent de même qu'on doit reprouver toutes les représentations que font les Convulsionnaires, ou qui sont imprimées sur eux pendant leurs convulsions; & ils étendent jusques-là la crainte qu'on doit avoir de donner dans l'hérésie des Montanistes. Ignorent-ils donc que ces représentations qui leur déplaisent si fort, sont toutes communes dans la vie de plusieurs Saints & Saintes des derniers siecles, & que l'état de ces Saints dans leurs extases, étoit tout semblable à celui d'un grand nombre de Convulsionnaires par rapport à l'aliénation? Prétendent-ils s'opposer au sentiment de toute la terre, qui a toujours respecté ces effets de la Toute-puissance de Dieu, & qui les a regardés dans ces Saints, comme un signe de sa misericorde & de sa protection sur eux?

Le parallele, Monsieur, que j'ai donné des convulsions avec les états extraordinaires de plusieurs Saintes des derniers tems, étoit plus important que ces Messieurs ne se le sont imaginé. Ils ont cru qu'il n'y avoit que ces Saints & Saintes, & les Convulsionnaires, qui fussent interessés dans ce parallele: ils se sont trompés. J'ai prétendu, en le donnant, avertir qu'il y avoit une tradition constante & uniforme des cinq derniers siecles, qui autorise à regarder l'état des Convulsionnaires comme pouvant venir de Dieu. La raison, Monsieur, en est évidente. C'est qu'on ne doit point séparer des faits, le jugement qu'en ont porté les Evêques & les Théologiens qui les ont examinés, & que ce jugement doit nous servir de regle, quand il se trouve uniforme pendant une longue suite de siecles, & fondé sur les mêmes principes. Je veux vous en donner un seul exemple, mais bien propre à faire sentir quelle sera la force de cette preuve, si on nous oblige de la mettre dans tout son jour.

J'ai donné dans ma VI. Lettre un extrait de la vie de la Sœur Marguerite du S. Sacrement, Religieuse Carmelite de Beaune. J'ai rapporté, des états extraordinaires de cette sainte fille, ce qui pouvoit avoir rapport avec ce qu'on a remarqué dans les convulsions. Or je vous prie, Monsieur, de faire attention à deux choses qui me paroissent décisives. La premiere, c'est que la Sœur Marguerite du S. Sacrement étoit une vraie Convulsionnaire, selon le langage du tems; & sans s'arrêter aux autres ressemblances, il est certain que l'aliénation où elle étoit pendant ses extases, ou si l'on veut ses convulsions, étoit précisément la même que celle qu'on a remarquée dans un grand nombre de Convulsionnaires. La seconde chose que je vous prie de peser, c'est que la vie que le Pere Amelote a donnée de cette sainte fille, a été approuvée par les trois Directeurs des Carmelites, par dix Religieux de tous les Ordres, tous Docteurs comme Messieurs les Consultans, & par cinq Evêques. M. Dattichy, Evêque Diocesain, avoit fait par lui-même un examen juridique de tous les faits qui sont rapportés dans cette vie. Je ne crois pas que ces Messieurs disconviennent que le jugement de ces dix-huit Theologiens, ou Evêques, ou Docteurs, ne soit d'un aussi grand poids que celui des Docteurs qui ont signé la Consultation. Quelle sera donc leur réponse? Mépriseront-ils ce jugement, & prétendront-ils que tous ces Theologiens ont donné dans l'hérésie des Montanistes? Ils ne feront point cela, Monsieur, ils demeureront dans l'embarras, & ils ne donneront point de réponse.

Il n'y a rien de plus étonnant que la conduite de ceux qui écrivent pour la défense de la Consultation. Il sembleroit qu'ils voudroient en imposer au Public. Ils mettent toute leur force dans l'assurance & le ton avec lequel ils avancent tout ce qu'il leur plaît. Ouvrez cette multitude d'Ecrits qu'ils multiplient sans fin, vous trouverez qu'ils n'alleguent aucun passage, & qu'ils n'apportent aucune preuve pour autoriser aucuns des articles que je viens de rapporter, & qu'ils ont inserés dans leur Consultation. Toutes leurs ressources sont ren-

renfermées dans ce qui s'est passé dans l'Eglise au sujet des Montanistes. Ils prétendent arbitrairement trouver dans la condamnation de ces Hérétiques la preuve de tout ce qu'ils s'imaginent. L'aliénation leur tient lieu de preuve universelle, & de réponse à toutes les objections, quelque solides qu'elles puissent être. Il sembleroit, à les entendre, que l'aliénation seroit une borne qui fixeroit le souverain pouvoir de Dieu dans l'ordre surnaturel, au-delà de laquelle il ne pourroit plus agir sur ceux qui se trouveroient dans un pareil état. Il est cependant évident qu'ils n'ont rien de démêlé dans l'esprit sur cette matiere.

Il y a par exemple, par rapport à l'aliénation, quatre ou cinq points qui sont certains, & qu'il semble qu'ils ignorent parfaitement, ou plutôt auxquels ils ne font aucune attention. Il est certain, 1. que les plus grands Prophetes ont souvent reçu leurs révélations dans un tems où ils étoient aliénés de leurs sens, comme dans les extases, & même dans le tems où ils n'avoient plus le libre usage de la raison, comme dans le sommeil.

2. Il est certain que le passage de Saint Paul, *Que l'esprit des Prophetes est soumis aux Prophetes*, ne doit point s'entendre de la reception du don de prophetie, mais uniquement de l'énonciation prophetique, & de l'usage de ce don: parce que, comme dit S. Thomas, dans le tems de la révélation on doit au contraire plutôt dire que les Prophetes sont soumis à l'esprit de prophetie, c'est-à-dire au don prophetique. *Sed in ipsa prophetica revelatione potius ipsi subjiciuntur spiritui prophetiæ, id est dono prophetico.*

3. Il est certain que la distinction qu'on doit mettre entre l'aliénation des sens & celle de la raison, n'est point une *distinction subtile*. Cette distinction est solide; elle est de tous les Theologiens qui ont traité de la prophetie: elle est nécessaire pour distinguer l'aliénation qui convient aux Prophetes, de celle que les Peres ont reprouvée dans les Montanistes. S. Thomas dit même, & avec raison, qu'il est nécessaire que les Prophetes soient aliénés de leurs sens dans toutes les révélations qui se passent dans l'imagination, pour empêcher qu'ils ne confondent ce qui leur est montré en vision, avec ce qu'ils apperçoivent par leurs sens. Le Cardinal Bona dit la même chose: *Nous reconnoissons*, dit-il, *que l'ame dans les visions imaginaires est séparée des sens*, (remarquez ce terme *séparée*, dont se sert ce Cardinal, & que l'Auteur de la Lettre a pris pour fondement de l'accusation de Quiétisme qu'il a intentée contre moi.) *Mais cette séparation, ou cette extase, n'est qu'à l'égard des fonctions naturelles des sens, & ne doit pas priver de l'usage de la raison.* Disc. des Espr. ch. XVIII. n. 3.

4. Il est certain que Dieu peut faire énoncer des propheties & donner des avertissemens par des personnes qui auroient perdu l'esprit, & qui seroient réellement insensées. Je l'ai prouvé par l'autorité de M. Bossuet, au sujet de Jesus fils d'Ananus, & par un passage de Bede, qui dit que c'est une chose hors de doute que Dieu peut inspirer un fou, & lui faire prononcer des propheties. S. Bernard dit la même chose. J'ai cité ces passages dans ma XIII. Lettre.

Il y a une affectation de la part de tous ceux qui écrivent contre les convulsions, de nommer le S. Esprit lorsqu'on devroit se contenter de mettre le nom de Dieu. C'est pour rendre odieux: car cette expression trompe, parce qu'on n'attribue ordinairement au S. Esprit que ce qu'il y a de plus excellent. On ne dira pas, par exemple, que le S. Esprit ouvrit la bouche de l'Anesse de Balaam; ni que l'état de Jesus fils d'Ananus, étoit un effet de la présence extraordinaire du S. Esprit.

5. Il est certain que ce n'est point sur cela que tombe ce que les Peres ont dit contre les Montanistes. Ils n'ont point prétendu assurément contester à Dieu le pouvoir de se communiquer, même dans l'ordre surnaturel, dans une aussi petite mesure qu'il le jugeroit à propos, ni prononcer sur ce qu'il avoit déja fait en ce genre, ou sur ce qu'il devoit faire dans la suite. Ils ont seulement prétendu que la mesure de l'Esprit de Dieu nécessaire afin qu'un homme fût reconnu pour prophete, & qu'il en pût faire les fonctions, devoit être séparée de tous les défauts qui se trouvoient dans les fausses extases des Montanistes; & cela est évident. Il me semble, Monsieur, que lorsque les idées sont ainsi démêlées, il ne devroit plus y avoir de dispute.

Je ne connois pas, Monsieur, l'Auteur de la *Lettre à un Ami de Province*; mais je serois bien affligé qu'il fût différent de celui qui a publié les Ecrits intitulés, *Systême du Mélange confondu*, &c. & *Systême des Discernans*, & qu'il se trouvât encore parmi les Consultans quelqu'un qui voulût autoriser des Ecrits si scandaleux, & si décriés par les calomnies horribles qui y sont avancées sans preuve contre les plus grands Theologiens qui soient parmi les Appellans; & qui de plus sont remplis d'un grand nombre d'assertions téméraires, que je regarde comme autant de blasphêmes contre la toute-puissance de Dieu. Est-ce donc que

dans ce grand nombre de Docteurs qui ont signé la Consultation, il ne s'en trouvera point qui soient touchés des intérêts de Dieu & de sa gloire, & qui s'opposent à de si grands excès?

6. Tous les Consultans universellement, prétendent-ils donc qu'il soit impossible à Dieu, comme cet Auteur le prétend, (car je n'envisage ce qu'il avance que du côté qui blesse la toute-puissance de Dieu; à l'égard du fait, je m'en tiens à ce que j'en ai dit dans mes Lettres;) tous ces Messieurs prétendent-ils donc qu'il soit impossible que Dieu soit intervenu surnaturellement & par miracle dans les secours qu'on a donnés aux Convulsionnaires, pour empêcher que ces secours ne leur nuisissent, pendant que tous les Peres ont reconnu que Dieu faisoit souvent des miracles pour empêcher que les possedés ne fussent blessés par les agitations violentes que leur causoit le Démon aux tombeaux des Saints? Quand on supposeroit que ceux qui ont rendu ces secours seroient aussi criminels que cet Auteur le prétend, seroit-il plus indigne de Dieu d'arrêter les mauvais effets de l'imprudence des hommes, que d'arrêter ceux de la malice des Démons?

7. Tous ces Messieurs prétendront-ils de même avec cet Auteur, " que l'opération surnaturelle de Dieu ne peut concourir avec l'opération du Démon, ou avec les vices de ,, la nature, dans le même tems, dans la même circonstance, dans la même convulsion, ,, dans la continuité d'une seule & unique action? " Pendant que les mêmes Peres ont remarqué comme un grand prodige, que, lorsque les Démons renversoient les femmes la tête en bas & les pieds en haut, aux tombeaux des Saints, Dieu empêchoit par un miracle, que leurs habits ne tombassent; " en quoi l'opération de Dieu concouroit avec celle du Démon dans ,, le même tems, dans la même circonstance, dans la continuité d'une seule & unique ,, action. " Peut-être que l'Auteur chicannera sur le terme de *seule & unique action*: mais s'il prétendoit que nous établissions dans les convulsions une liaison plus intime entre l'opération de Dieu & celle du Démon, que celle qui se rencontroit dans les circonstances que je viens de marquer, ce seroit pour lors une question de fait, sur laquelle à la vérité nous ne conviendrions pas avec lui, mais qui ne pourroit donner lieu à nous accuser d'aucune erreur.

Pendant que j'écris ceci, on vient de me faire voir dans M. Nicole un passage où l'opération de Dieu surnaturelle & prophetique se trouve réunie d'une maniere bien plus intime *avec les vices de la nature*, & de très grands vices, qu'elle ne se trouvoit réunie avec celle du Démon aux tombeaux des Saints. Je suis bien assuré qu'on ne me trouvera point téméraire, de prétendre qu'il est impossible à aucun des Consultans d'y donner une réponse bonne ou mauvaise. N'importe: car le passage est sans réplique. Le voici; c'est au sujet de la prophetie de Caïphe: " *Etant Grand-Prêtre de cette année-là il prophetisa*, c'est-à-dire, ,, dit M. Nicole, qu'en le disant, il avoit dans l'esprit une lumiere de Dieu & une lumiere ,, prophetique; & cette lumiere entant qu'elle venoit de Dieu ne pouvoit être mauvaise. ,, Cependant ce fut sur cette lumiere que la résolution de faire mourir Jesus-Christ fut pri- ,, se, & ce fut là l'usage que Caïphe en fit, & l'impression qu'elle fit sur l'esprit de tous ces ,, Prêtres: mais c'est qu'il faut bien distinguer entre cette lumiere entant qu'elle venoit de ,, Dieu, & entant qu'elle étoit altérée dans l'esprit de l'homme par les additions que les pas- ,, sions y faisoient. La lumiere de Dieu lui découvroit simplement que la mort Jesus-Christ ,, seroit utile aux Juifs, & cette lumiere étoit exactement véritable; mais elle ne détermi- ,, noit point la maniere dont elle seroit utile...... Jesus-Christ comme Dieu étoit pre- ,, sent dans cette délibération dans laquelle sa mort fut conclue. Il donna lui-même à Caï- ,, phe cette lumiere prophetique dont il fit un si détestable usage. "

Contin. des Essais de Morale Tome II. Evang. du Vendr. de la sem. de la Pass.

Il y a une tradition suivie des Peres & des Theologiens sur cette prophetie de Caïphe, qui paroitra, à ce que je crois, aussi-tôt que cette Lettre, & qui apprendra à tout le monde combien ceux qui écrivent pour défendre la Consultation sont peu instruits de la Tradition sur cette matiere, & qu'ils la citent à tort & à travers sans la connoître.

8. Prétendront-ils encore que ce soit une chose impossible, comme cet Auteur l'avance, *qu'une personne convaincue de faux par rapport à plusieurs de ses prédictions, soit inspirée dans quelques autres?* Et voudront-ils en consequence de ce principe qu'on reçoive toutes les révélations de Sainte Therese, ou qu'on les rejette toutes comme de pures rêveries, s'il s'en trouve quelques-unes de fausses & auxquelles l'événement n'ait pas répondu? Saint Augustin, Gerson, le Cardinal Bona, M. Nicole & tous les Auteurs, conviennent unanimement qu'une personne qui a de véritables inspirations peut en avoir de fausses, sur lesquelles elle se

se méprenne; & qu'ainsi la fausseté prouvée d'une inspiration, ne prouve point que la même personne ne puisse en avoir de véritables.

9. Prétendront-ils tous qu'il n'est pas permis de reconnoître *au milieu de l'erreur*, *de la folie*, *ou des actions indécentes & visiblement contraires aux bonnes mœurs*, *une opération miraculeuse & bienfaisante de la main de Dieu?* Et condamneront-ils la révélation qui fut faite à S. Genest sur le Théatre, au milieu d'une dérision impie qu'il faisoit de la religion avec une troupe de Comediens? Après une telle histoire il faut abandonner la Consultation, & renoncer à tous les vains raisonnemens dont on s'est servi pour l'autoriser. Il n'y a rien en effet de plus propre qu'une telle histoire pour faire taire la raison humaine, & pour apprendre aux hommes qu'il ne leur appartient pas de vouloir sonder les conseils de Dieu, & lui prescrire des regles de conduite. Ne semble-t-il pas en effet que Dieu eût changé une profanation impie de nos plus augustes misteres, en une cérémonie salutaire qui opéroit le changement de ce Comedien? On fit sur lui, sur le Théatre, toutes les cérémonies du Batême. Les autres Comediens les contrefaisoient par impiété, & lui faisoit son personnage au milieu d'eux par religion; & comme si cette troupe de profanateurs eût tenu la place des Ministres de l'Eglise, Dieu lui manifestoit en vision que ses péchés s'effaçoient du Livre où ils étoient écrits, à mesure qu'on continuoit cette horrible comedie; & qu'ils ne furent entierement effacés, que lorsque tout ce jeu fut fini de la part de ces sacrileges.

M. Fleury Liv. VIII. n. 48.

10. Enfin, Monsieur, prétendront-ils, comme l'Auteur des *Problêmes*, que dans l'ordre surnaturel du genre merveilleux, on doit regarder comme indigne de Dieu, & comme ne pouvant venir de lui, tout ce qui se trouveroit de contraire aux regles communes & ordinaires? Et même bien plus, car cet Auteur prétend qu'on doit de même reprouver tout ce qui se trouveroit réuni avec des choses qui seroient contraires aux regles. N'est-ce pas au contraire une chose indubitable que la dispense des regles appartient singulierement à l'ordre surnaturel & miraculeux, & que Dieu a souvent dispensé les hommes, dans cet ordre, de plusieurs des loix auxquelles il les a assujettis.

Il n'y a rien qui rende plus sensible la témérité de tous ces Ecrivains, que de rapporter, comme j'ai fait, des faits précis, qui montrent que Dieu a fait réellement ce que ces Messieurs prétendent avec tant d'assurance qu'il ne peut pas faire; mais quand il n'y auroit point d'exemple qui auroit précedé, peut-on excuser des hommes d'oublier ainsi leur mesure jusqu'au point de prétendre prescrire des loix à celui qui n'en a point d'autre que sa volonté!

L'Auteur du *Systême des Discernans* nous somme de répondre sur tous ces articles; & ses préventions sont si grandes, qu'il a cru nous mettre dans un défilé dont il nous seroit impossible de nous tirer. Je crois qu'il doit être content de moi: car ma réponse ne peut être ni plus simple ni plus courte. La voici: Je suis aussi certain que Dieu peut faire ce que cet Auteur prétend qu'il ne peut pas, que je le suis qu'il est tout-puissant. Il y a un article que j'ai passé parmi ceux sur lesquels cet Auteur nous somme de répondre, parce qu'il ne m'est venu dans l'esprit aucun exemple semblable. Je crois cependant qu'il y en a. C'est celui de ces Convulsionnaires qui ont imité les cérémonies de la Messe pendant leurs convulsions, sans cependant avoir ni pain ni vin devant elles. L'Auteur demande si nous oserions dire *que ces représentations étoient l'effet d'une inspiration divine*. Je ne veux pas prononcer sur le fait: car je suis très réservé à decider en détail par rapport aux convulsions, ce que Dieu fait & ce qu'il ne fait pas: mais s'il est question du droit, & de ce que Dieu peut faire, il peut hardiment ranger cet article au nombre de ceux sur lesquels je n'hesite pas de prononcer que Dieu peut en être l'auteur.

Les partisans de la Consultation ont pris leur vol trop haut. Ils auroient du se renfermer, par rapport aux convulsions, dans l'examen des faits, & montrer qu'il n'y en avoit point de décisifs pour prouver que Dieu étoit l'auteur de cet événement; & qu'il y en avoit au contraire de convaincans pour montrer qu'il ne l'étoit pas. Cette discussion leur a paru trop longue. Ils ont cherché une voie plus abregée. Ils sont remontés jusqu'à la toute-puissance de Dieu. Ils ont osé la regarder fixement. Ils ont pris le parti de la mesurer. Ils l'ont ensuite contestée. Tôt ou tard cette toute-puissance écrasera leur Consultation.

Il faut convenir, Monsieur, que nous sommes dans le siecle des prodiges, & que les convulsions ne sont pas le seul. Ceux qui ont paru à la suite de ces évenemens me paroissent encore plus grands, ou du moins ils servent à faire remarquer aux personnes attentives, combien ce premier prodige étoit grand s'il devoit avoir de telles suites. J'ai l'honneur d'être, &c. *Ce 15. Avril 1737.*

*Extrait d'une Lettre de M. Petitpied du 13. Janvier 1732. à Madame de ***.*

JE suis embarrassé, Madame, sur ce que vous me demandez de ce que je pense des convulsions que souffrent plusieurs personnes au tombeau de M. Pâris. C'est un évenement si singulier & si extraordinaire, qu'il est bien difficile d'en porter un jugement fixe. Voici cependant diverses choses qui me paroissent certaines.

I. Ces convulsions ne sont point un jeu de la part de ceux qui les souffrent. Ce sont des personnes qui ont de l'honneur & de la religion; & par conséquent incapables d'une telle fourberie. D'ailleurs, leur nombre est trop grand, & les effets sont si fort au-dessus de l'ordre naturel, qu'on ne peut pas croire raisonnablement, ni qu'il y ait un complot entre eux pour paroître tous agités de convulsions, ni qu'ils puissent l'exécuter, quand ils le voudroient.

II. Ce ne peut pas être l'effet de l'imagination dans un si grand nombre de personnes, & même dans des enfans.

III. On n'en imagine raisonnablement aucune cause naturelle, qui puisse produire des mouvemens si peu naturels.

IV. Il faut donc reconnoître qu'il y a dans ces convulsions quelque chose de surnaturel.

V. Mais en supposant, ce qui me paroit certain, que c'est un effet surnaturel, qu'en peut-on penser?

VI. Je crois que c'est une espece d'énigme dans laquelle il faut résoudre ce qui est obscur & douteux, par ce qui est clair & certain.

VII. Il est clair & certain qu'il s'est fait, & qu'il se fait tous les jours au Tombeau un grand nombre de vrais miracles, soit pour la conversion des pécheurs, soit pour la guérison des maladies: & ces miracles viennent à la suite de ces convulsions.

VIII. Si ces convulsions étoient des agitations infructueuses, qui ne fussent suivies d'aucun bien, elles seroient avec raison très suspectes.

IX. Mais celles dont il s'agit, conduisent à un terme heureux, & qui marque le doigt de Dieu, à qui il a plu de joindre cet événement singulier aux merveilles qu'il opére par l'intercession du saint Diacre.

Mais qui est entré dans le conseil de Dieu, pour nous faire connoître les raisons d'une conduite qui donne un juste étonnement? Dieu, peut-être, a voulu par-là nous rendre plus attentifs par ce prodige aux miracles qui le suivent. Edifiez-vous-en, Madame, & apprenez par ces convulsions pénibles qui précedent la guérison des corps, combien il est nécessaire de passer par les travaux de la pénitence pour guérir les maladies de l'ame, lorsqu'on a eu le malheur de tomber dans le péché.

Le saint Diacre étoit bien occupé & bien touché des maux de l'Eglise. On y est dans une espece de convulsion, par les fréquentes atteintes qui se donnent tous les jours aux plus importantes vérités de la grace & de la morale chrétienne. L'Eglise gémit, & espére sa délivrance.

